

## Particuliers

Publié le 19/11/2022 – Mis à jour le 06/03/2023

### **Demande de reconnaissance d'une qualification obtenue dans l'Union européenne (UE) et d'équivalence d'un diplôme non français obtenu hors UE (secteur du sport)**

[Accéder au Service en ligne](#)

Si vous êtes ressortissant d'un des pays membres de l'Union européenne ou d'un autre pays, vous pouvez demander la reconnaissance de vos qualifications et l'équivalence de vos diplômes relevant de l'enseignement sportif.

Pour vous connecter, munissez vous de votre identifiant (courriel) et de votre mot de passe renseignés au moment de la création du compte.

**La démarche est gratuite.**

Elle est uniquement disponible en langue française.

